



Epidémiologie
Santé Animale



Peste porcine africaine	
Note d'information	14/04/2020

BILAN DE LA SURVEILLANCE PPA PAR LE RESEAU SAGIR DU 16/09/2018 AU 06/04/2020

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Pauline Chaigneau (FNC), Jean-Yves Chollet (OFB), Anouk Decors (OFB) Stéphanie Desvaux (OFB), Eva Faure (FNC), Yves Lambert (DGAL), Sophie Rossi (OFB)
Auteur correspondant : stephanie.desvaux@oncfs.gouv.fr

Au 06/04/2020, toutes les analyses de recherche de la PPA étaient négatives.

Le protocole relatif à la surveillance de la PPA dans la faune sauvage est détaillé dans l'instruction DGAL/SDSPA/2018-938 du 21/12/2018.

Bilan global de la surveillance événementielle et de la recherche active de cadavres depuis le 16/09/2018

Zone	Nombre de signalements	Nombre de prélèvements
ZB	22	22
ZOR (hors ZB)	32	31
ZO	37	35
Reste de la France	464	432
Sum	555	520

Bilan global de la surveillance événementielle et de la recherche active de cadavres depuis le 05/08/2019 (semaine 32)

Zone	Nombre de signalements	Nombre de prélèvements
ZB	7	7
ZO	11	11
Reste de la France	154	144
Sum	172	162

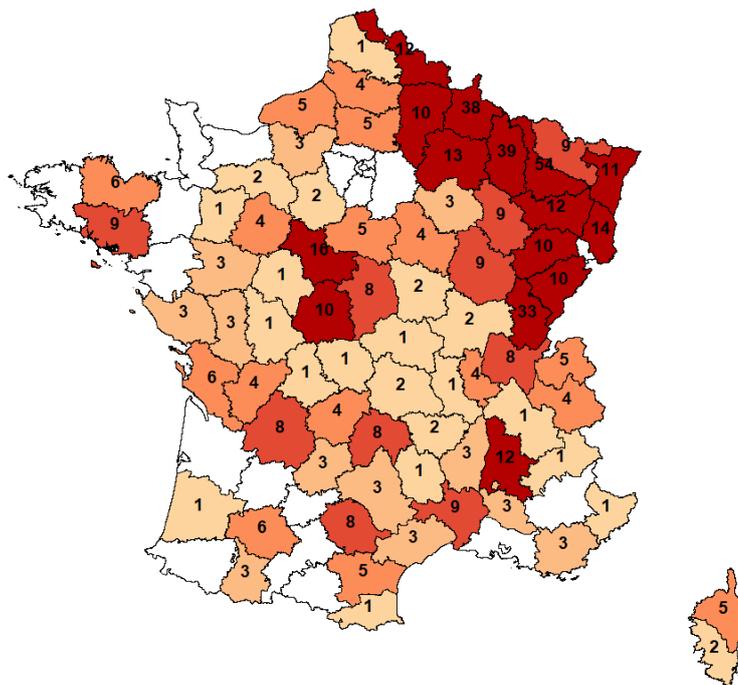
Note 1 : en dehors de la zone d'observation renforcée (ZOR) et de la Zone Blanche (ZB), la remontée des informations terrain peut nécessiter quelques jours – les mises à jour des données peuvent donc occasionner des corrections d'une semaine sur l'autre.

Note 2 : la limite de la ZOR a évolué :

- le 20/10/18, passant à 53 communes au lieu de 113 (et auparavant 134),
- le 19/01/2019 passant à 36 communes car une partie a été transformée en zone blanche (ZB) (le nord des départements 08 et 55),
- le 04/04/2019, disparaissant par élargissement de la ZB au nord du département 54.

Distribution des analyses PPA réalisées par département

SURVEILLANCE SAGIR RENFORCEE PPA
Bilan des analyses sur cadavres de sangliers par département
du 15/09/2018 au 06/04/2020

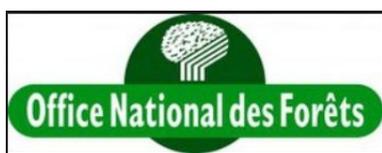


Recherche active de cadavres en ZB par des patrouilles de chasseurs volontaires

Voir détail des réalisations dans bilan FNC-FRC Grand Est.

Au 6/04/2020, deux cadavres ont été détectés par ce moyen (résultat négatif).

Recherche active de cadavres par ratissage



Voir la cartographie de synthèse pour la localisation des surfaces ratissées.

En l'absence de zone à moins de 5 km d'un cas belge (voir cartographie pour les buffers autour des cas de moins de 6 semaines), il n'y pas de ratissage programmé pour les semaines à venir.

Au 06/04/2020, 4 cadavres ont été détectés lors des ratissages (à l'état d'os un cadavre la semaine 15 et trois cadavres la semaine 16).

Recherche active par détection canine



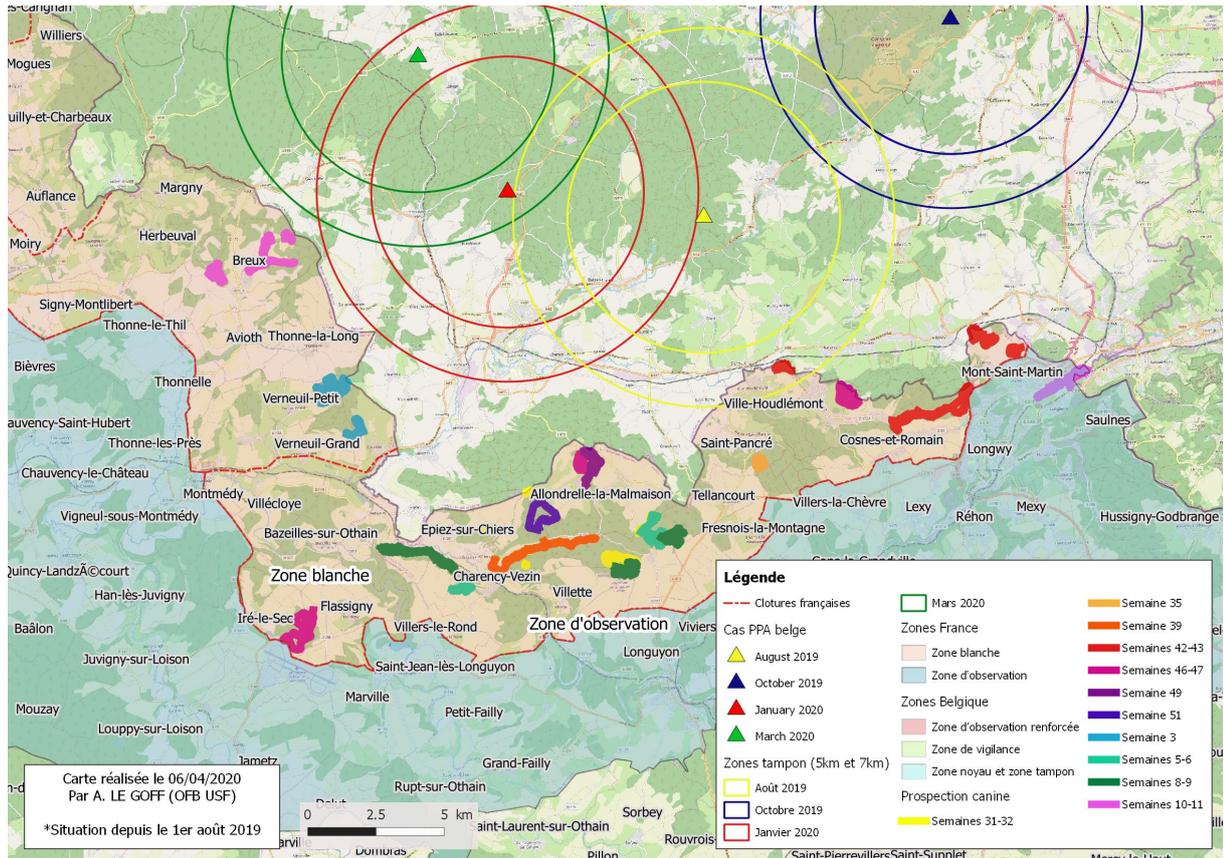
Des prospections avec des chiens de détection sont organisées en complément des ratissages (sur les zones de lisières, les zones humides, les pâtures avec bosquets, les zones de roncier).

Deux professionnels interviennent avec trois à six chiens pour un total de 5 à 8 jours par mois.

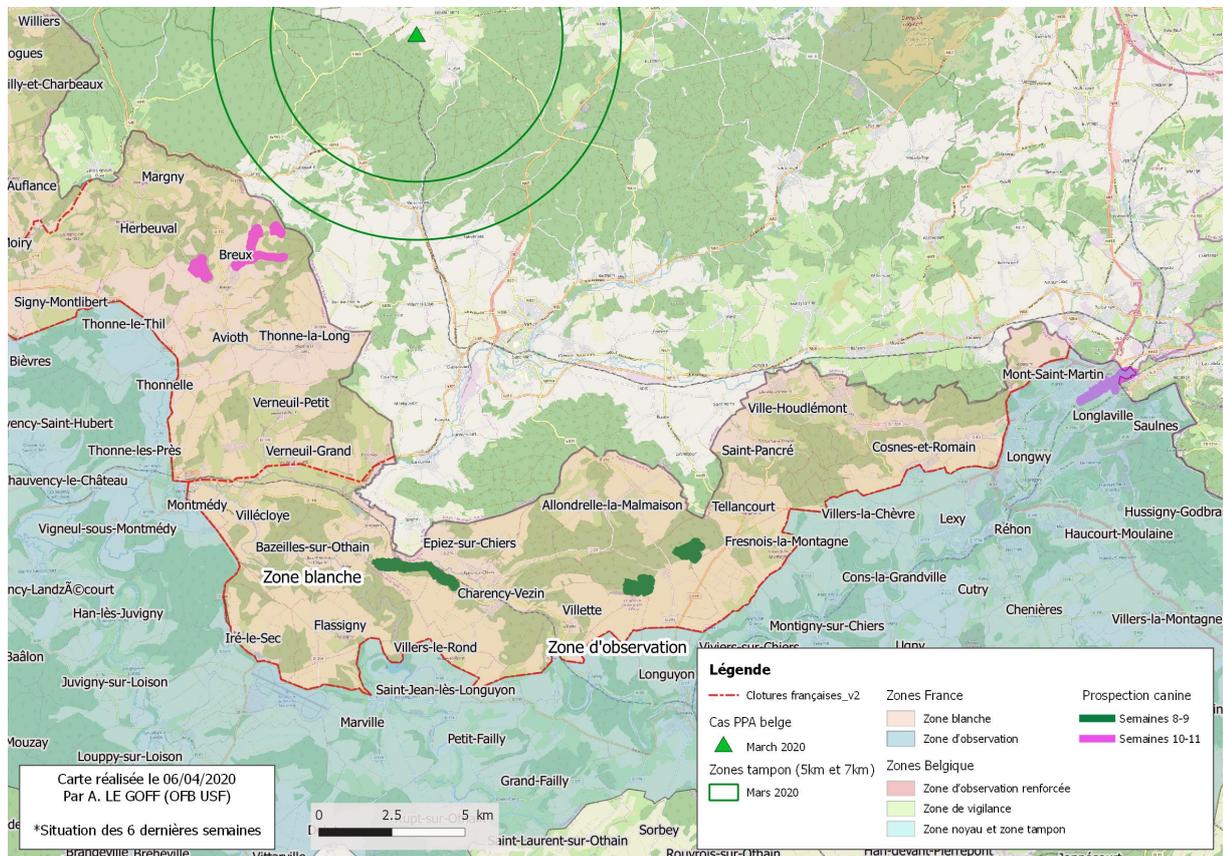
Voir la cartographie de synthèse pour la localisation des circuits prospectés.

Au 06/04/2020, deux cadavres ont été détectés par ce moyen un en zone blanche la semaine 9 dans le département 55 et un en zone blanche la semaine 16 dans le département 54.

Synthèse des zones ratissées et prospection canine depuis la semaine 32 (avec les buffers évolutifs de 5 et 7 km autour des cas belges)



Synthèse des zones ratissées et prospection canine durant les 6 dernières semaines (avec les buffers de 5 et 7 km autour des cas belges des 6 dernières semaines)

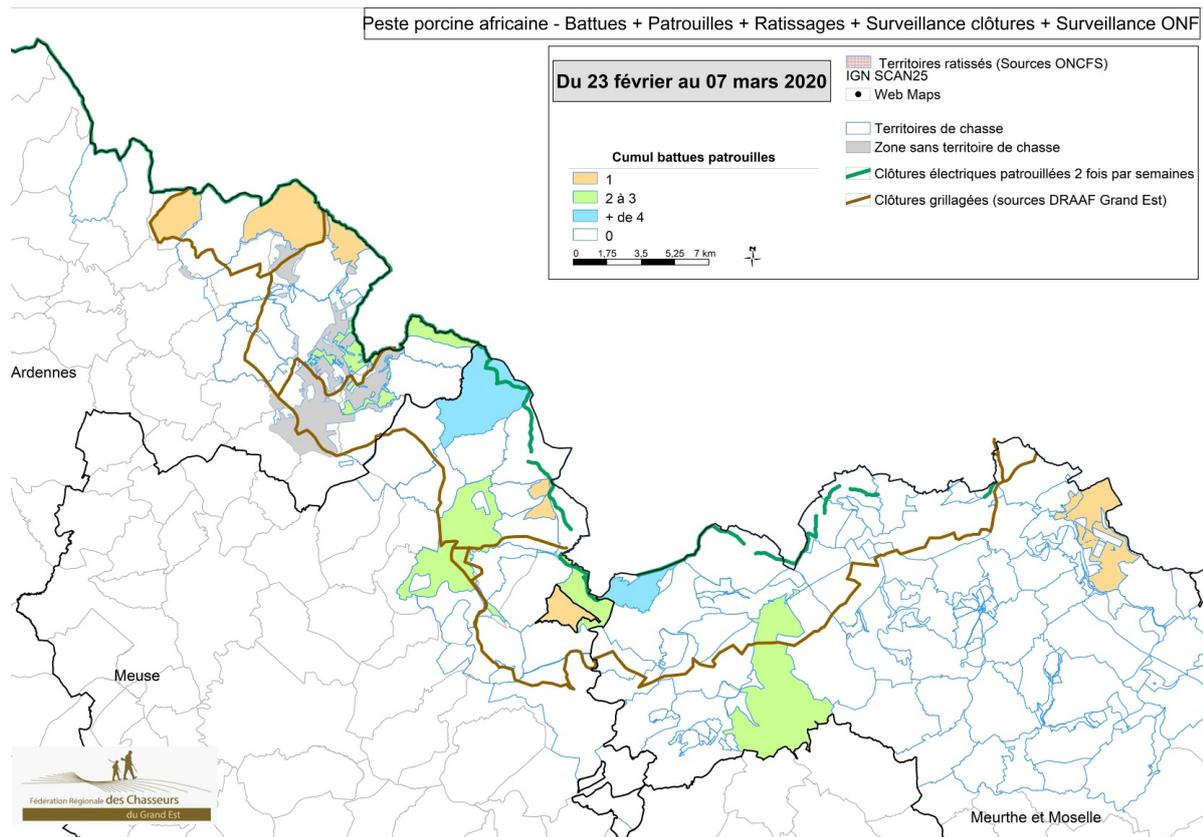


Synthèse de la présence terrain professionnelle par zone (données traitées par la FRC Grand-Est et la FNC)

La présence de chasseurs ou de forestiers dans les zones de surveillance est une information nécessaire à mettre en parallèle des autres dispositifs de recherche active de cadavres, car même si l'objectif final n'est pas la recherche de cadavres, cette présence de professionnels en zone favorable à la présence de sangliers donne une information complémentaire sur la couverture spatiale et temporelle de la surveillance.

PAS DE MISE A JOUR DES BILANS PATROUILLES

A NOTER QUE LES PATROUILLES DE CHASSEURS VOLONTAIRES SONT SUSPENDUES DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT



Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu «© <https://www.plateforme-esa.fr/> »